

Direction générale des services Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Proclamation des résultats de l'élection des membres

de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants et de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagers

## Membres ayant voté:

Professeurs des universités ou personnels assimilés: Anne MILET; Benjamin CROSS; Bérangère DESCHAMPS; Carole DUBOC; Catherine ORSINI-SAILLET; Cédric CLASTRES; Chantal DUMESTRE-PERARD; Dominique VAUFREYDAZ; Guy PARMENTIER; Henda DJERIDI; Jocelyn CHANUSSOT; Laurence BOUILLET; Léo VANIER; Malika BASTIN-HAMMOU; Nicolas PINSAULT; Pascal PERRIER; Patrice MORAND; Signe SEIDELIN; Sonia KERFA; Thierry GALLAY.

Maîtres de conférences ou personnels assimilés (1er tour): Alexey EVSTRATOV; Catriona MACLEAN; Cécile VANHAVERBEKE; Christian DEPRET; Claire ROME; Eve DE ROSNY; Gaëlle DECHAMP; Gwenaël DELAVAL; Hélène CASTEBRUNET; Jean BRETON; Jean-Stéphane CARNEL; Marie DEMEILLIEZ; Marie-José MARTINEZ MARCOUX; Max LANGER; Monika SPANO; Olivier GALLOT-LAVALLEE; Romain BOURREL; Sarah ORSINI; Anne-Sophie BRUN-WAUTHIER; Giovanni DEPAU; Nassira BOUDJADA.

Maîtres de conférences ou personnels assimilés titulaires (2<sup>nd</sup>tour) : Alexey EVSTRATOV ; Anne-Sophie BRUN-WAUTHIER ; Baptiste DEVYVER ; Catriona MACLEAN ; Claire ROME ; Eve DE ROSNY ; Gaëlle DECHAMP ; Giovanni DEPAU ; Jean BRETON ; Marie DEMEILLIEZ ; Max LANGER ; Nassira BOUDJADA ; Olivier GALLOT-LAVALLEE ; Romain BOURREL ; Cécile VANHAVERBEKE.

**Usagers:** Angélique SAILLET; Antoine SAUZEAU; Astrid DUMON; Aurore VILLARD-JACQUET; Cassie GINESTET; Clémence BERIO; Elise VIRICEL; Emile DECHENAUD; Emma PETRON; Enée DI IORIO; Etienne BOUSSIT; Hélène HENON; Héloïse GEIBEN; Iris FABRY; Jean Richard Claus HENNEQUIN; Jérémie KLEIN; Lisa RIAUX; Lorraine PENNERA; Malo GUIDETTI; Malo WARIN; Manolis PERROT; Moïra COURSEAUX; Pierre JONCOURT; Thomas SAFFER; Tina SAILLARD; Tom PICCARRETA.

Vu le code de l'éducation et en particulier les articles R.712-13 à R. 712-15, R. 712-20, R. 811-14 à R.811-17;

Vu le décret n° 2023-1034 du 8 novembre 2023 pérennisant les statuts de l'Université Grenoble Alpes ;

Vu l'appel à candidature ouvert parmi les membres élus du collège des professeurs des universités ou personnels assimilés, des maîtres de conférences ou personnels assimilés, des personnels titulaires, exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires et du collège des usagers du conseil académique, du conseil d'administration, des conseils des CSPM et des conseils des composantes élémentaires conformément à l'article 54 des statuts de l'UGA;

Vu le scrutin qui s'est déroulé par voie électronique du 10 juillet au 15 juillet 2024 ;

Vu le scrutin qui s'est déroulé par voie électronique du 24 au 25 juillet 2024 pour le second tour, intéressant le siège de maître de conférences ou personnels assimilés titulaires de sexe masculin ;

1/ Election des membres de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants

a/ Collège des professeurs des universités ou personnels assimilés (4 sièges à pourvoir soit 2 femmes et 2 hommes)

Considérant les candidatures reçues au titre des professeurs des universités ou personnels assimilés de sexe féminin de :

- Henda DJERIDI,
- Laurence BOUILLET.

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre d'inscrits	24
Nombre de votants	20
Laurence BOUILLET	17
Henda DJERIDI	14
Abstentions	3

Au regard des votes, Laurence BOUILLET et Henda DJERIDI sont élues à la majorité absolue des suffrages exprimés par les représentants des professeurs des universités ou personnels assimilés élus au conseil académique pour siéger au sein de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants dans le collège des professeurs des universités ou personnels assimilés.

Considérant les candidatures reçues au titre des professeurs des universités ou personnels assimilés de sexe masculin suivantes de :

- Benjamin CROSS,
- Dominique VAUFREYDAZ.

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre d'inscrits	24
Nombre de votants	20
Dominique VAUFREYDAZ	20
Benjamin CROSS	13
Abstention	1

Au regard des votes, Dominique VAUFREYDAZ et Benjamin CROSS sont élus à la majorité absolue des suffrages exprimés par les représentants des professeurs des universités ou personnels assimilés élus au conseil académique pour siéger au sein de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants dans le collège des professeurs des universités ou personnels assimilés.

b/ Collège des maîtres de conférences ou personnels assimilés titulaires (4 sièges à pourvoir soit 2 femmes et 2 hommes)

Considérant les candidatures reçues au titre des maîtres de conférences ou personnels assimilés titulaires de sexe féminin de :

- Constance CHEVALLIER-GOVERS,
- Cécile VANHAVERBEKE,
- Christelle GONINDARD.

#### Le résultat du vote est le suivant :

Nombre d'inscrits	24
Nombre de votants	20
Cécile VANHAVERBEKE	8
Christelle GONINDARD	6
Constance CHEVALLIER-GOVERS	4
Abstentions	11

Au regard des votes, Cécile VANHAVERBEKE et Christelle GONINDARD sont élues à la majorité absolue des suffrages exprimés par les représentants des maîtres de conférences ou personnels assimilés élus au conseil académique pour siéger au sein de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants dans le collège des maîtres de conférences ou personnels assimilés titulaires.

Considérant les candidatures reçues au titre des maîtres de conférences ou personnels assimilés titulaires de sexe masculin de :

- Mohamed BENHAROUGA
- Nicolas SIEFFERT
- Sébastien MILLEVILLE

#### Le résultat du vote du 1er tour est le suivant :

Nombre d'inscrits	24
Nombre de votants	20
Nicolas SIEFFERT	14
Sébastien MILLEVILLE	7
Mohamed BENHAROUGA	5
Abstentions	3

Au regard des votes, Nicolas SIEFFERT est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés par les représentants des maîtres de conférences ou personnels assimilés élus au conseil académique pour siéger au sein de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants dans le collège des maitres de conférences ou personnels assimilés titulaires.

La majorité absolue n'ayant pas été acquise pour le deuxième siège à pourvoir, un second tour de scrutin est effectué avec les candidats non élus au niveau du collège des représentants des maitres de conférences ou personnels assimilés titulaires du conseil académique.

Le résultat du vote du 2<sup>nd</sup> tour est le suivant :

Nombre d'inscrits	24
Nombre de votants	15
Sébastien MILLEVILLE	5
Mohamed BENHAROUGA	4
Abstentions	6

Au regard des votes, Monsieur Sébastien MILLEVILLE est élu par les représentants des maîtres de conférences ou personnels assimilés titulaires élus au conseil académique pour siéger au sein de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants dans le collège des maîtres de conférences ou personnels assimilés titulaires.

c/ Collège des personnels titulaires, exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires en tant que PRAG (2 sièges à pourvoir soit 1 femme et 1 homme)

Considérant la candidature reçue au titre au titre des personnels titulaires, exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires de sexe masculin de :

- Loïc PILLARD.

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre d'inscrits	24	
Nombre de votants	21	
Loïc PILLARD	9	
Abstentions	12	

Au regard des votes, Loïc PILLARD est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés par les représentants des maîtres de conférences ou personnels assimilés élus au conseil académique pour siéger au sein de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants dans le collège des personnels titulaires, exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires.

Considérant la candidature reçue au titre au titre des personnels titulaires, exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires de sexe féminin de :

- Sally BROWN.

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre d'inscrits	24	
Nombre de votants	21	
Sally BROWN	11	
Abstentions	10	

Au regard des votes, Sally BROWN est élue à la majorité absolue des suffrages exprimés par les représentants des maîtres de conférences ou personnels assimilés élus au conseil académique pour siéger au sein de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants dans le collège des personnels titulaires, exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires.

2/ Election des membres de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagers

a/ Collège des professeurs des universités ou personnels assimilés (4 sièges à pourvoir soit 2 femmes et 2 hommes)

Considérant les candidatures reçues au titre des professeurs des universités ou personnels assimilés de sexe féminin de :

- Sonia KERFA,
- Signe SEIDELIN,
- Laurence BALICCO.

#### Le résultat du vote est le suivant :

Nombre d'inscrits	24
Nombre de votants	20
Signe SEIDELIN	13
Sonia KERFA	11
Laurence BALICCO	9
Abstention	1

Au regard des votes, Signe SEDELIN et Sonia KERFA sont élues à la majorité absolue des suffrages exprimés par les représentants des professeurs des universités ou personnels assimilés élus au conseil académique pour siéger au sein de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagers dans le collège des professeurs des universités ou personnels assimilés.

Considérant les candidatures reçues au titre des professeurs des universités ou personnels assimilés de sexe masculin de :

- Romain RAMBAUD,
- Pascal PERRIER.

#### Le résultat du vote est le suivant :

Nombre d'inscrits	24
Nombre de votants	20
Pascal PERRIER	19
Romain RAMBAUD	15
Abstention	0

Au regard des votes, Pascal PERRIER et Romain RAMBAUD sont élus à la majorité absolue des suffrages exprimés par les représentants des professeurs des universités ou personnels assimilés élus au conseil académique pour siéger au sein de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagers dans le collège des professeurs des universités ou personnels assimilés.

b/ Collège des maîtres de conférences ou personnels assimilés titulaires (4 sièges à pourvoir soit 2 femmes et 2 hommes)

Considérant les candidatures reçues au titre des maîtres de conférences ou personnels assimilés titulaires de sexe féminin de :

- Véronique ADAM,
- Marika ROUSTAN-LEGER,
- Séverine NICOT,
- Claire ROME,
- Caroline WEST.

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre d'inscrits	24
Nombre de votants	19
Claire ROME	11
Caroline WEST	10
Séverine NICOT	5
Véronique ADAM	4
Marika ROUSTAN-LEGER	4
Abstentions	3

Au regard des votes, Claire ROME et Caroline WEST sont élues à la majorité absolue des suffrages exprimés par les représentants des maîtres de conférences ou personnels assimilés élus au conseil académique pour siéger au sein de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagers dans le collège des maitres de conférences ou personnels assimilés titulaires.

Considérant les candidatures reçues au titre des maîtres de conférences ou personnels assimilés titulaires de sexe masculin de :

- Ludovic CHAN-TUNG,
- Yannick JOSEPH-RATINEAU.

#### Le résultat du vote est le suivant :

Nombre d'inscrits	24
Nombre de votants	19
Yannick JOSEPH-RATINEAU	9
Ludovic CHAN-TUNG	8
Abstentions	9

Au regard des votes, Yannick JOSEPH-RATINEAU et Ludovic CHAN TUNG sont élus à la majorité absolue des suffrages exprimés par les représentants des maîtres de conférences ou personnels assimilés élus au conseil académique pour siéger au sein de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagers dans le collège des maitres de conférences ou personnels assimilés titulaires.

### c/ Collège des usagers (8 sièges à pourvoir soit 4 femmes et 4 hommes)

Considérant les candidatures reçues au titre des usagers de sexe féminin :

- Héloïse GEIBEN,
- Emma PETRON,
- Clémence BERIO,
- Astrid DUMON,
- Maéva DANIEL,
- Hélène HENON.

#### Le résultat du vote est le suivant :

Nombre d'inscrits	48
Nombre de votants	26
Astrid DUMON	21
Héloïse GEIBEN	21
Clémence BERIO	20
Hélène HENON	18
Maéva DANIEL	3
Emma PETRON	3
Abstention	1

Au regard des votes, Astrid DUMON, Héloïse GEIBEN, Clémence BERIO et Hélène HENON sont élues à la majorité absolue des suffrages exprimés par les représentants des usagers élus au conseil académique pour siéger au sein de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagers dans le collège des usagers.

Considérant les candidatures reçues au titre des usagers de sexe masculin de :

- Melvin FAYANT,
- Félix SAUVOUREL,
- Emile DECHENAUD,
- Enée DI IORIO,
- Robinson ROSSI,
- Indy MAISONNEUVE,
- Jean-Richard Claus HENNEQUIN,
- Tom PICCARRETA,
- Malo GUIDETTI,
- Léonce DOULAT,
- Nicolas COPIN.

#### Le résultat du vote est le suivant :

Nombre d'inscrits	48
Nombre de votants	26
Tom PICCARRETA	21
Félix SAUVOUREL	20
Emile DECHENAUD	18
Indy MAISONNEUVE	18
Nicolas COPIN	3
Léonce DOULAT	2
Malo GUIDETTI	2
Enée DI IORIO	1
Melvin FAYANT	1
Jean-Richard Claus HENNEQUIN	1
Robinson ROSSI	0
Abstention	1

Au regard des votes, Tom PICCARRETA, Félix SAUVOUREL, Emile DECHENAUD et Indy MAISONNEUVE sont élus à la majorité absolue des suffrages exprimés par les représentants des usagers élus au conseil académique pour siéger au sein de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagers dans le collège des usagers.

Les membres de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des enseignantschercheurs et des enseignants et de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagers sont élus selon qu'ils représentent les personnels ou les usagers pour la durée des mandats des représentants de ces catégories au conseil académique.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 3 septembre 2024,

Le Directeur Général des Services

Jérôme PARET

# Composition de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignantschercheurs et des enseignants

### Collège des professeurs des universités et assimilés

- 1. Laurence BOUILLET
- 2. Benjamin CROSS
- 3. Henda DJERIDI
- 4. Dominique VAUFREYDAZ

## Collège des maîtres de conférences et assimilés

- 1. Cécile VANHAVERBEKE
- 2. Nicolas SIEFFERT
- 3. Christelle GONINDARD
- 4. Sébastien MILLEVILLE

Collège des représentants des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement appartenant à un autre corps de fonctionnaires

- 1. Loïc PILLARD (PRAG)
- 2. Sally BROWN (PRAG)

# Composition de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

### Collège des professeurs des universités et assimilés

- 1. Pascal PERRIER
- 2. Sonia KERFA
- 3. Romain RAMBAUD
- 4. Signe SEIDELIN

## Collège des maîtres de conférences et assimilés

- 1. Claire ROME
- 2. Yannick JOSEPH-RATINEAU
- 3. Caroline WEST
- 4. Ludovic CHAN-TUNG

## **Usagers**

- 1. Astrid DUMON
- 2. Tom PICCARRETA
- 3. Héloïse GEIBEN
- 4. Félix SAUVOUREL
- 5. Clémence BERIO
- 6. Emile DECHENAUD
- 7. Hélène HENON
- 8. Indy MAISONNEUVE